



Préfecture des Côtes d'Armor

Syndicat Mixte du Grand
Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable

Saint-Brieuc, le **25 MARS 2019**

Comité consultatif de l'Opération Grand Site (OGS)
Salle polyvalente de Plurien, le 07 mars 2019

Présents :

Structures institutionnelles : Mme Consille, Sous-Préfète de Dinan ; Mr Richard, Sous-préfecture/Préfecture ; Mme Le Mao, DREAL Bretagne.

Elus du Syndicat mixte Grand Site et représentants des Collectivités locales : Mr Morin, Président (Conseil départemental) ; Mme Michel (CD) ; Mme Guervilly (Lamballe Terre et Mer ; Maire Erquy), Mr Omnes (LTM, Maire Plurien), Mme Moisan (Dinan agglomération ; Maire Fréhel) ; Mme Belliard (Dinan agglomération ; Maire Plévenon) ; Mme Burnouf (représentante DA au SM). Et services : Mme Lelièvre, Directrice et Chef de projet GS ; Mme Verre, Chargée de mission Opération Grand Site ; Mme Péréa, Chargée de communication ; Mme Berrou-Monnier, Service civique OGS ; Mr Quéré, Chargé de mission Natura 2000.

Membres du Comité consultatif autres : Mr Chatellier (Expert local) ; Mr Brunet (ACECA, CDTE22) ; Mr Bruant (CDRP 22) ; Mr Mélec (CŒUR Emeraude) ; Mr Soulaïne (Armor surf school) ; Mme Rozé (CNPN, Experte scientifique) ; Mr Tartarin (Initiative Cap Fréhel – Fréhel environnement) ; Mr Loyer, Mr Gambi, Mr Chauvin (Initiative Cap Fréhel) ; Mr Baudlet, Mme Lettan, Mme Marcotte (Fréhel environnement) ; Mme Prandi, Mme Mr Thiérion (Association Bien Vivre à Plurien) ; Mme Allain (Erquy environnement) ; Mr Moser (Expert local) ; Mme Demay (Structure non signifiée).

Propos introductifs :

Mme la Sous-Préfète remercie l'assemblée et annonce que le dossier de candidature au label a été remis officiellement à M. le Préfet le vendredi 1^{er} mars.

M. Morin présente l'ordre du jour : présentation des projets / études en cours et notamment un point sur les actions réalisées depuis le dernier comité consultatif ; la labellisation et le calendrier à venir ; puis un temps d'échanges.

Il rappelle que les contenus de la candidature au label Grand Site de France (GSF) ont été présentés au Comité consultatif fin 2018 (le dossier est téléchargeable sur l'espace pro du site Internet du Grand Site). La candidature dresse notamment le bilan de l'Opération Grand Site : près de 70% des actions réalisées, soit près de 3 millions d'euros d'investissements en faveur des paysages, avec plus de 1.8 millions d'euros de subventions obtenues. La candidature pose également « le projet à six ans » du futur GSF.

Il indique que le calendrier que nous nous étions collectivement fixé pour cette candidature est aujourd'hui respecté ; le label est espéré pour le dernier trimestre 2019.

Il présente pour finir la nouvelle chargée de communication du Grand Site, Mme Péréa, mise à disposition par le Département, qui a récemment rejoint l'équipe du syndicat mixte.

Actions en cours / études diverses - Projection du diaporama élaboré par le syndicat mixte (ci-joint) – Mme Verre :

Mme Verre présente l'état d'avancement du programme d'actions, selon les 3 axes de l'OGS. Ces actions sont portées par des maîtres d'ouvrages multiples, dont pour certaines le syndicat mixte, également coordinateur de la démarche d'ensemble.

Pour les actions relatives au Cap Fréhel, elle passe la parole à Mme Belliard.

Mme Belliard indique qu'il s'agit d'une co-maîtrise d'ouvrage entre le conservatoire du littoral (propriétaire des abords du phare) et la commune (propriétaire des landes). Les travaux sur l'ancien parking sont terminés et le goudronnage du nouveau stationnement est en cours. Restent les toilettes sèches à positionner. Le phare restera ouvert. Les travaux relatifs à la Tour Vauban vont débiter : le muret autour de l'ancien phare sera restauré. En ce qui concerne le nouveau parking, des horodateurs seront mis en place durant la saison estivale ainsi que 2 personnes pour guider les arrivées (et s'occuper des toilettes). Une durée de 3 h est un créneau suffisant pour visiter le phare et les environs (durée et tarifs du stationnement restent à préciser en Conseil municipal). Le stationnement ne sera pas payant à l'année, comme actuellement ; un forfait sera proposé aux habitants (contacts en cours avec l'association des maires de France (AMF)).

M. Morin interroge sur les recettes du parking. Mme Belliard répond que les recettes permettront de rémunérer, selon la convention « espaces naturels » tripartite passée avec le conservatoire, l'agent communal en charge de l'entretien des landes et les actions de fauchage et d'entretien des sentiers ; les recettes permettront aussi d'assurer le fonctionnement de la future Maison de site située au bâtiment des sœurs (et les investissements dédiés tels que l'aménagement du jardin, etc.).

M. Morin indique que les recettes devront également permettre pour partie de bénéficier au fonctionnement de la future Maison de site au phare. Mme Belliard indique qu'il faut s'attendre à une baisse des recettes étant donnée la diminution des places de stationnements ; 2019 sera une année test. A terme, puisqu'il est prévu d'amplifier les prestations au phare, qui seront accessibles gratuitement au grand public, il sera normal d'augmenter le prix des stationnements, qui sera affecté au fonctionnement de la Maison de site au cap Fréhel.

M. Chatellier demande quelle sera la capacité de stationnement du parking, ainsi que le stationnement des autocars et 2 roues. Mme Belliard répond qu'il y aura 200 places environ, que les cars stationneront à l'entrée du parking, et que des emplacements pour vélos sont également prévus. M. Brunet interroge sur la mise en place de barres d'attaches pour les chevaux. Mme Belliard répond qu'à sa connaissance, ce n'est aujourd'hui pas prévu par le Conservatoire, mais encourage M. Brunet à revoir cela avec elle et M. Riallin. Pour les vélos, Mme Belliard indique qu'ils ont bien été pris en compte par le conservatoire, avec des racks prévus sur le parking.

Enfin, Mme Belliard évoque le travail réalisé sur les sentiers de randonnée de la commune, et notamment récemment, la création de plaquettes randonnée par Mme Chevalier (en contrat à la commune), prochainement diffusées à l'Office de tourisme (et à terme, dans les Maisons de site ; le bâtiment des sœurs pourrait-être fléché sur cette thématique randonnée). Elle indique qu'aucun départ de randonnée n'est prévu à partir du parking du cap. M. Bruant demande si ces itinéraires passent sur des parcelles privées ; Mme Belliard répond qu'il ne s'agit uniquement que de chemins communaux. M. Bruant évoque des difficultés actuelles sur le circuit des landes sur des conventions privées.

M. Baudlet demande ce que sera l'accueil des personnes à mobilité réduite au cap Fréhel. Mme Belliard répond que le cheminement a été pensé et refait en ce sens et qu'il leur est actuellement possible d'accéder jusqu'au belvédère. Les toilettes auront un bloc spécifique.

M. Chatellier questionne sur les autocaristes. Mme Belliard indique qu'ils stationneront sur le parking, à l'entrée, leur nombre diminuera peut-être.

Mme Verre évoque plus précisément les schémas ou études OGS en cours, qui seront à valider au comité de pilotage du 15 mars.

Le schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels, réalisé en maîtrise d'ouvrage départementale, avec l'aide du syndicat mixte, est succinctement présenté par M. Quéré. Pas de question de la salle.

Mme Verre détaille l'étude boisements, portée par le syndicat mixte et réalisée par le cabinet Inex.

M. Brunet fait part de la toxicité de certaines plantes et notamment des jeunes pousses d'érables pour les chevaux. Mme Verre indique que cette question n'a pas été intégrée dans l'étude, aucune préconisation n'a été formulée. M. Quéré indique que la préconisation pourrait-être : planter d'autres espèces.

M. Chatellier fait part de plantations de palmiers, ou d'autres espèces exotiques, de plus en plus nombreuses. Mme Roze suggère d'établir une liste des espèces recommandées (elle évoque une liste existante départementale). Mme Verre indique que la plantation d'espèces locales est préconisée dans le guide architectural, urbain et paysager, détaillé plus tard en séance. Mme Le Mao évoque un label espèce « végétal local », travaillé avec le conservatoire botanique de Brest ; des pépinières sont labellisées et proposent des espèces ciblées ; ce label est relayé dans le guide mentionné par Mme Verre. Mme Burnouf indique que le PLUi prévoit également un choix d'essences locales ; elle indique également les programmes Breizh bocage pour la reconquête bocagère.

Mme Verre présente le guide architectural, urbain et paysager, porté par le syndicat mixte, construit avec Inex, Marie Lennon (architecte), le CAUE 22, et l'ADAC, et avec les acteurs publics locaux réunis en ateliers.

Mme Marcotte questionne sur la gestion des pins, et notamment à certains endroits du GR sur Fréhel. Mme Moisan répond qu'une action est prévue prochainement (abattage avec un prestataire privé, une action participative associative paraissant difficile). Mme Marcotte demande si elle peut elle-même concourir à limiter le développement des pins, en arrachant les jeunes pousses. Mme Lelièvre indique que cette problématique est traitée dans un cadre plus global qu'est Natura 2000 et également évoqué dans le schéma des espaces naturels.

Mme Verre aborde le schéma d'interprétation du patrimoine, porté par le syndicat mixte. Mme Berrou-Monnier présente le travail en cours par le syndicat mixte sur la création d'un outil d'interprétation, sur la thématique « les caps, générateurs d'activités », sur le secteur du marais de l'Islet à Plurien/Erquy. M. Morin remercie grandement les acteurs, et particulièrement les « experts locaux » et les associations, pour leur participation assidue au projet et la qualité de leurs apports. Mme Lelièvre précise que l'idée du syndicat mixte est de développer un outil par an, pour couvrir à terme l'intégralité des thématiques d'interprétation dégagées lors du diagnostic, en 2018, réalisé par Mme Chevalier (service civique), et qui viendront compléter l'offre muséographique des futures maisons de site.

Mme Verre indique qu'une fois validées par le comité de pilotage du 15 mars, ces études ou schémas seront intégralement mis en ligne sur le site internet du Grand Site. Elle invite les participants à faire remonter leurs idées sur les modalités de diffusion et d'appropriation de ces outils. Pas de retour en séance.

Mme Verre détaille ensuite l'état d'avancement des actions relatives aux Maisons de site, et particulièrement les suites données à la première étude scénographique menée par le Syndicat mixte. Elle rappelle que, dans l'OGS, 4 sont envisagées sur le territoire, en complémentarité. En 2019 les lieux fléchés par la seconde phase de l'étude scénographique sont la salle panoramique de la criée d'Erquy et l'ancien bâtiment des sœurs à Plévenon, ensuite viendront les sites de Plurien et du phare du cap Fréhel.

M. Chatellier demande si la salle au-dessus de la criée sera disponible toute l'année. Mme Guervilly et M. Morin répondent que cette salle appartient à la CCI et est gérée sous délégation de service public (Armor navigation). Son but est de valoriser les métiers de la mer, avec une ouverture la plus large possible, mais le projet reste à construire. M. Morin évoque les travaux de la passerelle en cours, qui favorisera l'accès du public en toute sécurité ; il indique également la réouverture à venir de la liaison port-cap.

Mme Burnouf évoque l'étude scénographique prévue au phare du Cap Fréhel et pour laquelle il conviendra de travailler bien en amont avec l'architecte en chef, maître d'œuvre obligatoire des futurs travaux, et la

commission régionale des monuments historiques (CRMH). Elle indique que l'architecte en chef a été missionné en 2019 pour un diagnostic, ainsi que pour la Tour Vauban. Elle précise que sur un monument historique, des financements État sont mobilisables, voire issus de la CRMH...

M. Morin informe l'assemblée que le syndicat mixte s'est positionné, en réponse au Conservatoire du littoral, en tant que maître d'ouvrage délégué aux travaux du phare, ainsi que sur sa gestion future, en partenariat avec des structures à préciser, notamment pour le tourisme et l'accueil du public. Il estime que le CELRL a maintenant « la balle dans son camp » pour faire avancer la demande d'affectation et le diagnostic. Ce positionnement pour le syndicat, nécessitera une évolution de ses statuts et de la dotation des moyens nécessaires à terme. Le syndicat mettra en place un groupe de travail dédié avec le CELRL.

M. Chatellier demande si le cap fait toujours partie du dispositif arc-atlantique Interreg relatif aux phares ; Mme Belliard répond qu'il n'y a plus de suivi ministériel sur ce projet.

M. Moser interroge sur la propriété actuelle du phare. Mme Lelièvre explique le contexte : l'État est actuellement propriétaire des bâtiments (DIRM). Au niveau national, la mission de prendre à sa charge un certain nombre de phares prioritaires a été confiée au CELRL. Pour 2019, celui du cap Fréhel étant fléché, le CELRL a demandé au syndicat mixte de se positionner sur le portage des travaux, en vue d'en solliciter l'affectation. Mme Belliard indique que la DIRM continuera d'assurer sa mission régaliennne liée au fonctionnement du phare.

M. Baudlet questionne sur le financement de ce projet, public et/ou privé. M. Morin et Mme Lelièvre expliquent que pour les travaux, le plan de financement est à travailler à partir de fonds publics ; ils précisent que le modèle économique, pour le fonctionnement du lieu, reste à définir avec la 2nde étape de l'étude scénographique. Mme la Sous-Préfète complète en indiquant que les travaux pourront être subventionnés au titre des monuments historiques selon leur montant, par la DRAC, État, région, département...

Pour finir, Mme Lelièvre aborde la labellisation GSF et précise le calendrier :

- Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS) le 21 mars 2019,
- Visite Inspecteur Général et Commission label RGSF 2^{ème} trimestre 2019,
- Commission Supérieure Sites Perspectives et Paysages (CSSPP) juillet ou septembre 2019,
- Labellisation GSF et arrêté ministériel fin 2019.
-

Elle précise que le dossier de candidature GSF sera prochainement mis en ligne sur le site internet du Grand Site et qu'il a été déposé officiellement au Préfet le 1^{er} mars.

Mme Allain demande pourquoi le projet privé de réhabilitation des anciennes carrières de Fréhel est occulté du dossier de candidature GSF et de l'OGS.

Mme Roze déclare qu'une pétition en ligne a récolté 40 000 signatures contre ce projet et qu'il ne faut pas non plus l'ignorer. Selon elle, si le projet OGS a été ambitieux sur la restauration de la lande au Cap Fréhel (plus de 1ha visé), l'enjeu futur du GSF sera le site de la carrière : la lande pourrait aussi y être restaurée. Elle rappelle l'obligation de réhabilitation du carrier. Concernant le projet privé en cours de réflexion sur le Routin, elle indique la présence d'espèces classées sur liste rouge. Selon elle, « le développement durable » doit ici être de mise.

M. Baudlet précise qu'il estime connaître le site, industriel et non naturel. La pétition anonyme comporte des contre-vérités et selon lui, les 40 000 pétitionnaires ne connaissent en réalité pas ou peu ce site qui est une friche industrielle pour laquelle la restauration de lande n'est pas possible. Mme Roze précise que la restauration au sens strict ne l'est pas ; on parle ici de « réhabilitation ». Cette opération, possiblement longue, peut donner un résultat équivalent voire supérieur à l'état précédent, en termes de biodiversité. M. Chatellier évoque le Faucon pèlerin arrivé sur les fronts de taille mais est sceptique quant au retour à la lande.

M. Loyer indique qu'en tant que porteurs provisoires du projet sur le Routin, lui et son équipe sont favorables à la concertation, y compris pour favoriser son intégration dans le Grand Site. Des études environnementales ont été menées et sont poursuivies dans un souci de réhabilitation du site. Il ajoute que le projet se situe sur des parcelles qui ont été retirées du territoire de l'exploitation des carriers (arrêté préfectoral de 2017, ayant donné quitus au carrier quant à la réhabilitation de la zone est), c'est donc la

réglementation « ordinaire » qui s'applique désormais à la-dite zone. L'autre partie de la carrière, encore aujourd'hui exploitée, est par contre toujours soumise à la réglementation des carrières et à l'arrêté préfectoral de 2002. Une réunion d'information est proposée aux associations le 15/03. Une réunion publique sera organisée le 2/05.

Mme Burnouf indique que la SA Charron est une ligne immobilière et s'interroge quant aux termes de l'arrêté de fin d'exploitation des zones du Routin et de Courcoux qui ne préconisaient pas la destruction des bâtiments existants. Le mot « environnement » n'est pas cité dans le projet de M. loyer et selon elle, il s'agira d'une activité économique seulement. Elle précise à son tour que le projet vise un site Natura 2000, comportant des espèces protégées.

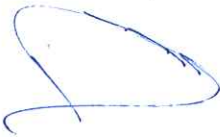
M. Morin intervient et annonce que le Grand Site n'a pas à se prononcer en faveur ou contre ce projet qui est un projet privé envisagé sur une parcelle privée. Il n'a pas été identifié dans le projet à 6 ans comme future infrastructure d'accueil. En ce qui concerne la partie exploitée de la carrière, le projet à 6 ans réaffirme l'importance du respect de la réglementation, et notamment environnementale.

Mme la Sous-Préfète ajoute que le projet n'en est qu'au stade d'idée et qu'un dossier précis n'est pas à ce jour déposé. Il n'est donc pas possible pour les services de l'État de se prononcer. Quand le projet sera abouti, un dossier devra être constitué et déposé. Il devra démontrer que le projet respecte les règles de préservation de l'environnement et l'État y sera particulièrement vigilant. Elle précise que ce lieu présente de nombreuses contraintes réglementaires (Loi Littoral, Natura 2000...), qui ont déjà été indiquées au porteur de projet et notamment lors de nombreuses réunions.

Mme Lelièvre poursuit le diaporama et rappelle la valeur ajoutée de la démarche Grand Site et de la labellisation d'un territoire.

M. Morin conclue en indiquant que le dossier est en bonne voie de labellisation, même si l'on doit rester humble, et que tout sera mis en œuvre afin que la CSSPP se déroule idéalement.

La Sous-Préfète,
Madame Dominique Consille



Le Président du Syndicat mixte du Grand Site
Cap Erquy-Cap Fréhel,
Monsieur Yannick Morin

